

DÉLIBÉRATION**Conseil d'administration****Séance du 16 décembre 2025**

Délibération
n° 216-2025

Point 4.6.1

Point 4.6.1 de l'ordre du jour

Indemnisation de participants présentant des traits autistiques dans le cadre d'une expérimentation réalisée en binôme au Laboratoire de Psychologie des Cognitions

Point 4.6.1

EXPOSE DES MOTIFS :

Cette demande s'inscrit dans une collaboration avec le Centre d'Excellence Stras&ND qui soutient financièrement l'implication des personnes autistes dans notre programme de recherche.

La littérature actuelle suggère que les traits autistiques peuvent amener des difficultés d'engagement et de maintien des interactions sociales, en raison d'un déficit en cognition sociale. L'une des raisons évoquées pour justifier ce postulat est que les personnes présentant des traits autistiques manifesteraient des difficultés à se représenter les actions d'autrui. De telles difficultés se traduisent par une capacité limitée à percevoir, comprendre et répondre aux comportements d'autrui ou aux intentions sociales qu'ils poursuivent. Cependant, les rares études sur ce sujet comparent les performances de participants autistes diagnostiqués à celles de participants neurotypiques. Or, les manifestations de l'autisme sont variées, même au sein d'une population autiste diagnostiquée, amenant ainsi des difficultés très hétérogènes. En cela, l'objectif de cette étude est d'étudier l'implication de la présence de traits autistiques et de leur intensité sur la capacité à se représenter les actions d'autrui. Pour ce faire, le laboratoire utilisera une tâche expérimentale bien connue dans le champ de la cognition sociale, mais chronophage (environ 40 minutes de passation). Pour justifier d'une puissance statistique suffisante pour détecter un effet de l'intensité des traits autistiques, l'objectif est de recruter 64 binômes, soit 128 participants.

Considérant (i) la durée des passations (environ 40 minutes), (ii) le fait que celles-ci doivent se dérouler au sein d'une plateforme nécessitant le déplacement des participants, (iii) le fait que le laboratoire devra équilibrer les dyades en termes de genre, et (iv) le fait que les dyades doivent être composées de participants ne se connaissant pas, le laboratoire souhaiterait pouvoir indemniser chaque participant à hauteur de 10€. Au total, il s'agira d'indemniser les participants à hauteur de 1280€. Le document pour la validation par le CER est en cours de rédaction (envoi prévu pour le mois de janvier 2026), et les passations sont prévues dès réception de l'accord du CER (février-mars 2026).

L'indemnisation des participants se fera par virement bancaire et sera financé sur une ligne budgétaire rattachée au laboratoire de psychologie des cognitions (CF R15LPCO).

Rapporteur : Frédérique BERROD

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve l'indemnisation de participants présentant des traits autistiques dans le cadre d'une expérimentation réalisée en binôme au Laboratoire de Psychologie des Cognitions.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	36
Nombre de voix pour	31
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	5
Ne participe pas au vote	0

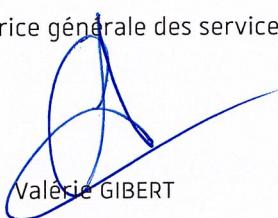
Destinataires :

- Monsieur le Recteur délégué pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 17 décembre 2025

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT